

LE PACKAGE SALARIAL AU SEIN DU GROUPE 1001 VIES HABITAT

- Un 13ème mois versé mensuellement
- Une prime vacances équivalant à un ½ mois de salaire
- Une prime d'intéressement représentant *a minima* un mois de salaire
- Diverses primes, notamment une prime d'ancienneté

€
Des éléments de
rémunération en
complément du salaire
de base

- Un Plan Epargne d'Entreprise Groupe (PEEG) permettant de se constituer un capital
- Un Plan d'Epargne Retraite obligatoire (PERO) aidant à se constituer une retraite supplémentaire
- Un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERECO) permettant d'épargner pour sa retraite dans un cadre fiscal avantageux

Des dispositifs
d'épargne salariale et
retraite incitatifs

- 6 semaines de congés payés et 3 semaines de RTT par an
- Un Compte Epargne Temps (CET) ouvert à l'ensemble des collaborateurs dès un an d'ancienneté
- Un accord en faveur de la parentalité offrant notamment un congé paternité complémentaire d'un mois rémunéré (soit 2 mois au total)
- Un accord en faveur des salariés aidants accordant des jours d'absence rémunérés

Des dispositifs en
faveur de la gestion du
temps et de la
conciliation vie
professionnelle / vie
personnelle

De nombreux
avantages sociaux

- Une complémentaire santé famille haut de gamme, prise en charge à 60 % par le Groupe 1001 Vies Habitat
- Un dispositif de prévoyance avec une prise en charge moyenne, par le Groupe 1001 Vies Habitat, de 85 %
- Des titres restaurants pris en charge à 60 % par le Groupe 1001 Vies Habitat
- L'abonnement de transport en commun pris en charge à hauteur de 75 %

